

quotidien de la guerre; encouragement à la jeunesse pour qu'elle s'arme et aille chasser d'Italie les barbares; le ministre emploiera contre les Autrichiens toutes les forces de l'Etat; le ministre d'Autriche recevra ses passeports. Une version porte que M. Mamiani a dit: Sera chassé de Rome (sarà cacciato). Ce qui est certain, c'est qu'un départ du courrier, le 1er mai, annonçait un motu proprio, et que le peuple faisait retentir la ville d'applaudissements.

Il paraît toutefois que le Pape serait de nouveau revenu sur sa résolution, et aurait refusé de s'associer à la déclaration de guerre contre l'Autriche. C'est alors qu'un nouveau mouvement aurait éclaté et se serait terminé par l'emprisonnement du Saint-Père et des cardinaux. Il est question, disent les correspondances, de dépouiller le Pape de toute souveraineté temporelle et de ne lui laisser que le titre d'évêque de Rome. Un gouvernement provisoire prendrait la direction des affaires.

On ajoute qu'une conspiration autrichienne a été découverte à Ancône. La ville était minée et l'on devait la faire sauter lorsque seraient entrées les forces napolitaines envoyées au secours de l'insurrection lombarde.

ITALIE.

LOMBARDIE.—La première bataille entre les armées autrichienne et piémontaise a eu lieu le 30 avril. Nous en empruntons le récit au bulletin officiel du quartier général italien.

Il s'agissait d'occuper Bussolengo et Piovezzana, que l'ennemi gardait, et de se mettre en mesure de passer l'Adige au-dessus de Vérone s'il en était besoin. Le roi ayant résolu de déloger l'ennemi de la forte position de Pastrengo, d'où il faisait de fréquentes excursions contre nos troupes du côté de Peschiera, a ordonné au général de Sonnaz, commandant du 2e corps d'armée, de faire attaquer cette position par la 3e division, composée de la brigade de Savoie, et du 1er régiment d'infanterie; la brigade de Savoie et le corps de Parme par les hauteurs de Santa-Giustina, devaient coopérer à cette attaque. La brigade piémontaise de Coia et celle de Savoie, du corps de Parme et de Cuneo devaient attaquer Pastrengo simultanément de front et par le flanc. La brigade de cavalerie du 2e corps d'armée devait former la réserve. L'affaire a commencé le 30, à 11 heures du matin. Les troupes italiennes attaquant avec impétuosité ont chassé l'ennemi de toutes les positions qu'il occupait à Pastrengo. Nos troupes y sont entrées, et elles ont occupé toutes les hauteurs qui environnent l'Adige. Le roi, qui du milieu de ses troupes, avait suivi de très près tous les mouvements, entraînait avec son état-major à Pastrengo en même temps que la première colonne. Le général de Sonnaz qui avait le commandement en chef de toutes les troupes, S. A. R. le duc de Savoie qui dirigeait avec intrépidité la réserve, le lieutenant général Comto Breglin, commandant la 3e division et tous les autres officiers, ont contribué au succès de la journée. Il a été fait prisonnier 400 soldats et 5 officiers. L'ennemi a eu beaucoup de morts et de blessés. Nos pertes en tués et blessés sont au contraire peu importantes.

Pendant que le roi combattait à Pastrengo, affaire à laquelle prenaient part quelques troupes du quartier-général de Somma-Campagna, l'ennemi a envoyé jusqu'à Somma-Campagna une colonne de 3,000 hommes, dans l'intention de surprendre le quartier-général et de lui couper toute communication avec Pastrengo. Le général Sommariva, s'apercevant de cette intention, est accouru avec un régiment d'Aoste, infanterie; quelques pièces d'artillerie ont été disposées sur le front et le flanc de la colonne ennemie, qui s'est empressée de rentrer à Vérone.

Des lettres de Vienne, du 2 mai, portent qu'après l'affaire du 29 il est rentré à Vérone six voitures de blessés et soixante-dix chevaux sans cavaliers. Dans la nuit, il est entré dix autres voitures de blessés. La perte des Autrichiens a été très considérable. Une lettre de Deszenzano, du 3 mai, assure que dans deux endroits les Piémontais sont parvenus, le 2 mai, à jeter un pont sur l'Adige.

On lit dans la Gazette Piémontaise, sous la date de Milan le 5 mai:

"Tous les déerteurs italiens qui arrivent de Vérone s'accordent à dire que la ville souffre tellement que l'on attend l'assaut général pour capituler. On dit que des flammes considérables s'apercevaient au loin dans la direction de Vérone qui, de reste, est minée par les Autrichiens."

On écrit de Padoue, le 30 avril, à la Gazette de Milan: "Des voyageurs qui arrivent d'Isola della Scala sur le Taro (entre le Mincio et l'Adige) annoncent qu'un corps de 1,200 hommes et 300 chevaux a été surpris et tué en pièces par les Piémontais. On dit que la discordance est au camp de Legnago. La moitié des Croates voudrait désertir, et l'autre moitié succéder le pays."

Les Autrichiens commencent en Italie de atrocités sans nombre. Ils ont, dans les environs de Castellamare, mis tout à feu et à sang. Pas une maison, dit le Risorgimento, n'a échappé à leur rage incendiaire. A mesure que les habitants s'apercevaient pour échapper au feu, ils étaient accueillis à coups de fusil. On a fusillé des femmes, des enfants, des vieillards qui avaient cherché un refuge dans une église. Tout a été écarté, profané. Castellamare n'est plus qu'un monceau de ruines fumantes. Ce qui seul peut causer de pareils actes, c'est la conviction que mieux que des batailles perdues ils ruinent la cause de l'Autriche en Italie.

D'après une lettre de Milan du 5 mai, que publie la Gazette Piémontaise du 6, on était sans nouvelles sur les opérations de l'armée, et depuis deux jours on n'avait pas reçu de bulletins.

Le corps d'armée autrichien qui vient d'envahir le Frioul a été retardé par le passage du Tagliamento, torrent très large et très profond dans cette saison. Près de quinze mille hommes de troupes italiennes étaient en position le 29 avril sur la Pieve, en avant de Trévis, et paraissaient en mesure de contenir le général Nugent.

—La Gazette de Venise du 11 publie la lettre officielle par laquelle le consul de Sarlaigne informe le gouvernement provisoire que le roi reconnaît la République.

PREMIER DÉCRET DU PARLEMENT DE PALERME.—Le comité général ayant déposé entre les mains du parlement les pouvoirs qu'il avait exercés jusqu'à ce jour, et le parlement sentant la nécessité de pourvoir, le plus promptement possible, à la constitution d'un pouvoir exécutif qui réponde aux circonstances dans lesquelles se trouve la patrie, décrète:

"Art. 1er. Le pouvoir exécutif est confié à un président du gouvernement du royaume de Sicile. Il exercera ce pouvoir par l'organe de ministres nommés par lui et par lui révoqués.

"Art. 2. Les ministres seront au nombre de dix: affaires étrangères et commerce, guerre et marine, finances, culte et justice, intérieur et police générale, instruction publique et travaux publics."

L'art. 4 porte certaines restrictions au pouvoir de ce président.

sident. Ainsi, il n'a pas le droit de sanctionner les décrets du parlement; il ne peut que les faire exécuter.

Il ne peut ni proroger le parlement ni ajourner sa convocation.

Il ne peut enfin ni déclarer la guerre, ni conclure la paix, ni faire aucuns traités sans le consentement du parlement.

FRANCE.

ELECTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Une dépêche télégraphique expédiée au dernier moment de Londres à Southampton, par le correspondant du Courrier and Enquirer de New-York, contient les nouvelles suivantes, datées de Paris le vendredi 5 mai au soir, c'est à dire plus fraîches d'environ six heures que tout ce qui avait été reçu par nos autres confrères et par nous-mêmes:

L'Assemblée nationale s'est réunie à midi, et après la vérification des pouvoirs, le scrutin pour l'élection du président a commencé. Ouvert à 4 h. il a fermé à 6. Les candidats étaient au nombre de trois; les voix se sont réparties de la manière suivante:

Table with 2 columns: Name and Votes. M. Buehez 340, M. Trélat 234, M. Recurt 91.

M. Buehez a en conséquence été proclamé président. M. Buehez était le candidat du Journal des Débats; M. Trélat était regardé comme celui du gouvernement provisoire.

On dit qu'un rapprochement s'est opéré entre les deux partis qui s'étaient formés dans le sein du gouvernement provisoire, et que l'on va proposer de mettre à la tête du gouvernement un triumvirat provisoire composé de MM. Dupont [de l' Eure], Lamartine, et Ledru-Rollin. Une telle combinaison ne satisfait personne et amènerait des tiraillements analogues à ceux que l'on voit au jour d'hui.

MM. Ledru-Rollin et Emmanuel Arago, avec 15 autres députés se sont réunis pour organiser une extrême gauche dans l'Assemblée.

Le gouvernement provisoire ne fera point passer les Alpes à l'armée, pour entrer en Lombardie, à moins qu'il n'en soit requis directement par le gouvernement de Milan ou par Charles-Albert.

Il règne quelque inquiétude: on est sous l'impression que la proclamation de la République hier a été le résultat de l'intimidation exercée par la foule à l'extérieur. On prétend que les représentants ont été contraints à cette démarche, par des menaces qui leur auraient été faites en cas de refus.

NOUVEAU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

COMITÉ EXECUTIF INTERIMAIRE. Nommé par l'Assemblée Nationale dans la séance du 10 mai.

Table with 2 columns: Name and Votes. MM. Arago 725 voix, Garnier-Pagès 715, Marie 702, Lamartine 643, Ledru-Rollin 458.

Ce Comité exécutif nommé les ministres dont nous avons donné les noms dans notre dernière feuille.

Au dernier moment, le bruit courait dans Paris que M. Ledru-Rollin s'étant démis des fonctions de membre du comité exécutif intermédiaire.

ARMÉE DES ALPES.—Cette armée, dit un journal de Paris va être augmentée d'une quatrième division d'infanterie, de trois brigades, venant toute organisée de l'Algérie. Cette division, dont le commandement est confié au général de division Paire d'Arbouville, est en route pour se rendre à Avignon. Son état-major se compose d'un colonel, chef d'état-major; d'un chef d'escadron, sous chef, détaché du conseil de défense, et de capitaines d'état-major. L'armée des Alpes, après avoir été rejointe par cette nouvelle division, présentera un effectif d'à peu près 33,000 hommes.

On écrit de Lyon que déjà elle a reçu les sacs de campement, les bidons et tous les ustensiles d'entrée en campagne. Des mulets ont été achetés pour les divers régiments. Le général en chef, arrivé le 5 à Lyon, a passé en revue sur le Champ-de-Mars les deux bataillons de guerre du 22e de ligne; il est ensuite parti pour Grenoble, où il va provisoirement établir son quartier-général. Le Courrier de Lyon rapporte qu'à Lyon tout le monde croit à une prochaine entrée en Italie.

UNE MESSE DE SAINT-ESPRIT.—L'archevêque de Paris a publié un mandement dont voici la conclusion:

"Le lundi 3 mai, à dix heures très précises, nous célébrerons dans notre église métropolitaine une messe du Saint-Esprit pour attirer les bénédictions de Dieu sur les travaux de l'Assemblée nationale. Elle sera précédée de l'hymne Veni Creator, et suivie de l'antienne Sub tuum, du verset Memor esto congregations tuas, et de l'oraison Prolept; du Dominus, saluum fac Rempublicam, du verset Saluum fac populum tuum. Domine, et de l'oraison Deus a quo sancta desideria. Cette cérémonie sera terminée par la bénédiction du très Saint-Sacrement.

Les curés sont invités à assister à la messe du Saint-Esprit; ils porteront l'habit de chœur tel qu'il est réglé dans le bref du Siège à l'article concernant la tenue ecclésiastique.

Les curés engageront les fidèles de leurs paroisses à se rendre à Notre-Dame pour y assister à cette messe, et unir leurs prières aux nôtres."

M. THIERS.—Le 4 mai, au moment même de la séance d'ouverture à l'Assemblée nationale, on remarquait M. Thiers en uniforme de simple garde national, qui montait sa faction à la mairie du 2e arrondissement.

On parle toujours de la nomination de M. Thiers pour représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. de Lamartine.

M. Thiers a fait savoir aux électeurs de Seine-Inférieure que, fier de leurs suffrages, il accepterait l'honneur d'être le représentant du département à l'Assemblée constituante.

Nous apprenons une bien triste nouvelle: Mgr. Paul Naudou, archevêque d'Avignon, a succombé à une attaque d'apoplexie, qui l'a surpris à la messe solennelle du jour de Pâques, au moment où il recevait les abolutions. Ce prélat est allé aux Angles, Pyrénées-Orientales, le 22 octobre 1794, avait été sacré évêque de Nevers au mois de novembre 1834. Il occupait auparavant la place de supérieur du séminaire de Perpignan.

UN DONAPARTE DANS L'ARMÉE FRANÇAISE.—Par arrêté du ministre de la guerre du 16 avril (pris en vertu du décret du gouvernement provisoire du 2 mars), M. Pierre-Napoléon Bonaparte, fils de Lucien (le prince de Canino), et ex-chef d'escadron au service de la Colombie, a été nommé chef de bataillon dans le 1er régiment de la légion étrangère. Il se-

ra placé à la suite en attendant la vacance d'un emploi de cette garde.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 2 JUIN 1848.

LETTRES DE MGR. HUGHES.

LETTRE VI.

56. L'ordre suivant lequel notre divin Rédempteur a procédé dans l'établissement de son église est bien digne de votre considération la plus sérieuse. Lui seul est, par droit personnel, le véritable Evêque et le Pasteur de nos âmes.

Tous les pouvoirs spirituels qu'ont exercés les ministres de son église, sont des pouvoirs qui ne prenaient pas origine chez eux ou n'étaient pas conférés par une autorité humaine mais ils viennent de lui par délégation en sorte que par leur moyen, comme ministres de Dieu et dispensateurs des divins mystères, Il propage encore la connaissance et dispense les mystères de la rédemption de l'homme par les mérites de sa passion et de sa mort. Comme vous l'avez vu, il a d'abord appelé à la foi en Lui ceux que l'on appelle ses "disciples." Pour leur avantage Il en a choisi parmi eux pour être "Apôtres." Parmi les apôtres, Il en a choisi un "Pierre" pour être leur chef suprême et visible sur la terre, le centre commun de leur union, et la grande pierre pour nous exprimer ainsi, qui sert de clef à l'arche apostolique, pour resserrer ensemble toutes les parties de l'édifice du christianisme.

Ainsi l'ordre qu'Il a prescrit et autorisé par son propre exemple est d'abord que tous fussent ses disciples, et aussi que la vocation divine, donnée à quelques-uns par l'Esprit Saint à des dignités plus élevées dans l'église, fut reconnue extérieurement et approuvée par l'autorité pré-existante dont Il avait revêtu cette église. Autrement son troupeau ne pourrait pas être défendu des ravages des loups qui se présenteraient sous des peaux de brebis. Autrement il n'est personne qui ne pût prétendre être appelé à l'œuvre du ministère chrétien, et se prévaloir, la Bible à la main, dans la première chaire qu'il trouverait vide, pour y donner comme doctrines de Jésus-Christ les rêves de ses propres opinions. De fait c'est quelque chose de bien analogue qui est arrivé et est devenu général parmi les raisonnements privés.

57. Mais notre rédempteur a pris des précautions contre ceci, tant dans son ministère qui nous sert d'exemple que dans les injonctions qu'Il a faites à ses Apôtres. Il ne s'est pas appesanti pour commencer sa vie publique sur l'autorité de ses miracles: car le grand objet de ses miracles était de prouver que Dieu l'avait envoyé. Il ne prétendait pas assigner de lui-même, mais faire connaître "toutes les choses qu'Il avait apprises de son père;" comme pour faire apercevoir dans leur modèle qu'en se préparant à son ministère public Il avait agi comme un disciple qui apprend d'abord et est envoyé pour enseigner ensuite. Et en conséquence lorsqu'Il délègue à ses apôtres la charge d'enseigner à sa place, Il leur prescrit l'ordre qu'ils devront garder: "Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé." Et ailleurs: "Vous ne devez pas choisir, mais je vous ai choisis afin que vous produisiez du fruit et que votre fruit demeure." C'est de cette manière que les Apôtres eux-mêmes et leurs successeurs jusqu'à aujourd'hui ont osé pour recruter le sanctuaire et maintenir l'apostolat de l'église. Il a toujours fallu que l'individu qui se présentait pour le saint ministère, quoiqu'il fût même intérieurement appelé de Dieu, fût reconnu extérieurement et approuvé par l'autorité légitime pré-existante. C'est ainsi que Mathias, Timothée, Barnabe, Tit, Clément et d'autres furent associés aux apôtres dans l'ordre du ministère pour les suppléer dans les besoins spirituels de la communauté toujours croissante.

58. Je ne puis appeler trop in-tamment votre attention sur l'importance de cette énonciation. Elle complète la preuve d'un grand principe de la sagesse divine dans l'établissement de l'église, et qui donne une sécurité bien consolante à ceux qui sont dans sa sainte communion. Avec la lumière de ce principe et les faits d'histoire catholique savant ou ignorant peut tracer son rapport avec l'œuvre de régénération spirituelle opérée par notre Rédempteur par une suite non interrompue les preuves extérieures historiques qui remontent jusqu'à nos jours ou au Sauveur du monde prêchant cet ordre parfait et nouveau en un sens de la bonté de Dieu, après du puits de Jacob, ou sur la barque de Pierre, sur la lac de Galilée. Ce catholique est sous les soins d'un prêtre qui a été envoyé par son évêque; cet évêque avait été envoyé par d'autres évêques qui étaient plus anciens dans l'église et associé au corps apostolique avec l'approbation et la confirmation de St. Pierre sur le siège de Rome; chacun de ces évêques avait été envoyé de même, et ainsi de suite en remontant d'âge en âge jusqu'au siècle apostolique; et en même temps, par une providence singulière, spéciale et très remarquable de Jésus-Christ sur son église, la ligne directe des successeurs de saint Pierre est aussi bien tracée non par nom et de siècle en siècle depuis Jésus-Christ que les noms des souverains anglais qui se sont succédés depuis Guillaume-le-conquérant, ou de nos pré-idents depuis l'adoption de la constitution américaine. Dans aucun cas depuis le Souverain Pontife sur la chaire de Pierre jusqu'au dernier degré de la hiérarchie ecclésiastique, personne n'a jamais pu s'élever d'un grade inférieur à un plus élevé soumis à la subordination ecclésiastique sans l'approbation et la confirmation de l'autorité pré-existante de l'église. De manière que par une institution divine nos pasteurs sont envoyés par des pasteurs plus anciens, qui avaient été envoyés par d'autres, succession perpétuelle qui nous fait arriver aux Apôtres, qui avaient été envoyés par Jésus-Christ, qui avait été envoyé de Dieu.

59. Mais il ne suffit pas qu'ils eussent été envoyés ou approuvés par l'autorité pré-existante de l'église, car comme Judas avait fallu quoiqu'appelé par Jésus-Christ au ministère et que chaque individu aussi, prêtre ou évêque, est exposé à tomber, il était nécessaire de pourvoir à la sûreté du troupeau dans ce danger. Et il y a été pourvu par les conditions sous lesquelles l'église a confié les pouvoirs aux pasteurs et reconnu le caractère officiel de chacun de ses ministres. On supposait que la personne s'était instruite, comme un disciple, de ce qu'elle devait enseigner dans sa capacité ministérielle, c'est-à-dire de toutes les choses que Jésus-Christ avait confiées à ses apôtres. L'église vivante et universelle, à l'époque de ces nominations, était en possession connue de ce qui avait été ainsi confié par le Seigneur. De manière que le nouveau ministre était obligé non seulement par les conditions de sa nomination mais encore par son serment et son vœu le plus solennel, d'enseigner la doctrine de l'église et de n'enseigner rien de plus

comme doctrine. De là, si, comme dans le cas de Nestorius et d'autres évêques déclinés, quelqu'un de l'ordre épiscopal embrassait des doctrines nouvelles ou hérétiques, le fait qu'il aurait été envoyé en premier lieu par l'autorité compétente ne l'autoriserait pas à entreprendre de conduire la portion du troupeau dont il a reçu la direction dans d's pâturages empoisonnés et mortels. Ce troupeau appartenait à l'église avant son élection, et l'église de Jésus-Christ aurait été laissée sans moyens de protéger ses enfants, s'ils étaient exposés à être ainsi enveloppés dans l'apostasie des pasteurs infidèles qui avaient reçu leur autorité non pour en tirer leur avantage, mais pour le bien du troupeau. Dans toutes ces circonstances l'église a révoqué la mission et retiré la juridiction aux pasteurs mercenaires "auxquels les agneaux n'appartiennent point." Il restait à tous ces pasteurs et à leurs adhérents de renoncer à l'église, de la dénoncer et de devenir raisonnements privés, ce qu'ils ont rarement manqué de faire. (A continuer.)

NOUVELLE EGLISE A QUEBEC.

Comme nous l'avions annoncé, dimanche dernier S. G. Mgr. de Sidiyne a posé la première pierre de la nouvelle église du faubourg St. Jean. Une grande partie de la route, qu'a parcourue la procession, était ornée d'arbres, de pavillons et de bannières. Québec avait un air de fête inaccoutumée. Nous voyons avec plaisir que les différentes sociétés (catholiques) de la ville sont sorties en corps ce jour-là, et ont montré par là toute la part que le bon peuple de Québec veut prendre dans les solennités religieuses, et en même temps combien il sait apprécier les efforts et le zèle constants de ses infatigables pasteurs.

Voici le programme de la procession: Enfants des écoles chrétiennes avec bannière; corps de musique canadien; deux compagnies de pompiers avec drapeaux et trompettes; corps de musique de la société de St. Patrick; compagnies de pompiers avec le drapeau national irlandais; sections de la société de St. Jean Baptiste, avec son président l'hon. R. E. Caron, ainsi qu'avec drapeaux et bannières; le clergé de la cathédrale: G. O. Stuart, curé, maire de Québec, et les autres membres de la corporation; corps des marguilliers; élèves du petit séminaire; citoyens.

Dans la pierre angulaire ont été déposés: 1°. Une plaque de plomb portant l'inscription suivante:

D. O. M.

CETTE PIERRE ANGLAIRE

de cette Eglise Succursale qui sera dédiée à

SAINT JEAN-BAPTISTE,

a été posée le 28 mai 1848, sous le pontificat de PIE IX: Joseph SIGNAY étant Archevêque de Québec, et Pierre Flavien TURGEON, évêque de Sidiyne, Coadjuteur; VICTORIA L. reine d'Angleterre, le très noble Jacques BRUCE, comte d'ELGIN et de KINCARDINE, Gouverneur du Canada-Uni; G. O. STUART, maire de la cité de Québec, et C. F. BAILLARGEON, curé de la Paroisse N. D. de Québec; MM. P. Dorion, R. Gellard, J. Marmette, J. Robitaille, F. Langlois, Thos. Wilson, Ls. Panet, Ls. Massue, F. Buteau, A. Amot, A. A. Parent, C. M. De Foy, R. Malouin, E. B. Lindsay, F. De Foy, M. Tessier, Chs. Langevin, F. X. Méthot, Vital Tétu, Joseph Légaré, A. B. Sirois, marguilliers de la dite paroisse.

2°. Une boîte de plomb contenant des almanachs, un plan de Québec, des calendriers, des statistiques sur la population, des journaux du pays, des pièces de monnaie. Sur cette boîte, on lisait l'inscription suivante:

"Cette Eglise bâtie sur un plan tracé par M. CHS. BAILLARGE, architecte.—Et sur l'enveloppe:—Jesus Christus heri, et hodie, ipse et in secula. Heb. 13, 8. Et ego dico tibi, quia tu es petrus, et super hanc petram edificabo ecclesiam meam. Matth. 16. 18. Et ecce ego roborabo sum omnibus diebus, usque ad consummationem seculi. Matth. 28. 20. Caelum et terra transibunt: verba autem mea non transibunt. Luc. 21. 33.

Nous voyons par les journaux de Québec que l'élection de cette ville est fixée à mardi et mercredi prochains. Mardi en lieu la nomination des candidats qui se sont rendus au nombre de trois seulement, MM. Ross, Méthot et Légaré. Après la lecture des pièces officielles, M. Ross s'est adressé à la multitude, et a annoncé que, pour éviter toute division dans le parti libéral, il se retirait de la lutte. Nous ne pouvons que féliciter M. Ross sur sa détermination; elle est patriotique, elle est libérale, elle est désintéressée. Nous espérons que les électeurs de Québec sauront plus tard reconnaître cette belle conduite, si l'occasion s'en présente.

Il n'y a plus maintenant sur les rangs que MM. Méthot et Légaré. M. Méthot a parlé à la foule en français; après quoi, M. McCoy s'est annoncé pour le faire en anglais. Alors s'est élevé un tumulte et un vacarme épouvantables, durant lesquels les assistants ont échangé bon nombre de coups de poings et de pieds, mais heureusement il n'y a pas eu de sang répandu. L'Officier-Rapporteur, voyant cela, a engagé les candidats à ne pas parler et à la foule de se disperser; ce que l'on a fait aussitôt. M. Méthot a pris le bras de M. Ross, et l'a reconduit jusque chez lui au milieu des hurrahs de la multitude, qui a ensuite reconduit M. Méthot, tandis que les amis de M. Légaré reconduisaient celui-ci à sa demeure.

Voilà donc que la lutte va s'engager à Québec; nous espérons qu'elle sera paisible et comme celle de nos hommes civilisés doivent se livrer. Ce n'est pas la force physique qui doit ici agir, c'est la force morale seule. Nos confrères de la presse de Québec feront, nous n'en doutons pas, tous leurs efforts pour prévenir toute collision et tout tumulte. C'est à eux à ne pas exciter les passions, mais au contraire à les calmer. Quant aux deux candidats, il est pénible de voir deux canadiens-français, qui prétendent vouloir soutenir le ministère, se mettre ainsi en antagonisme; néanmoins s'ils ont soin de conserver entre eux une entente cordiale parfaite, ils peuvent beaucoup contribuer au maintien de la paix.

Nous supprimons pour aujourd'hui l'article du fond (religieux), pour pouvoir donner la première partie du manifeste du Dr. Nelson, dont nous donnerons la fin mardi.